



BORDEAUX

**DÉCLARATION PRÉALABLE
CAPA AVANCEMENT
21 décembre 2017**

En préambule de cette déclaration, nous souhaitons mettre l'accent sur la situation de l'EPS dans l'académie de Bordeaux à la rentrée 2017. Nous avons constaté qu'il manquait 6 enseignants d'EPS en Dordogne et Lot et Garonne à la rentrée. Face aux besoins de remplacement, les TZR, tous nommés à l'année, ne peuvent plus permettre d'assurer la continuité du service public. A ce jour, vous avez fait appel à 51 non titulaires pour combler les manques, ce chiffre est en constante augmentation. Cette évolution est inquiétante, car vous renforcez la précarité et l'instabilité dans la vie des établissements. Qui plus est, l'annonce de la baisse des recrutements (-170 postes au CAPEPS externe 2018) n'est pas un bon signe et préfigure de nouvelles dégradations à venir pour la profession.

Les fortes mobilisations du 10 octobre dans la fonction publique ont été symptomatiques de la déception vécue par de nombreux enseignants. Les récentes déclarations du gouvernement (gel du point d'indice, report d'une partie des mesures PPCR, suppression de postes dans le second degré, baisse du recrutement, retour au jour de carence...) ne sont pas de nature à nous rassurer sur la revalorisation de notre métier au regard des promesses sur lesquelles le précédent gouvernement s'était engagé. Au contraire, ce sont un ensemble de décisions qui va continuer d'affecter nos conditions de travail par des classes surchargées, une progression exponentielle de réunions et d'informations par courriels ...

Notre ministre pense-t-il rendre ainsi nos métiers plus attractifs ?

Les décalages entre les discours et les choix budgétaires ne trompent personne. Cette logique du paradoxe nous interpelle toujours plus. Alors que le gouvernement se réjouit de la désignation de Paris pour l'organisation des JOP en 2024, en clamant haut et fort son objectif de développement du sport partout en France, force est de constater que cette intention n'est suivie de faits du côté de l'EPS à l'école. Le ministre de l'Education nationale a refusé de redonner à l'EPS une place significative au Diplôme National du Brevet, aucune compétence propre à l'EPS n'est notée pour l'obtention de ce diplôme. Cela pourrait se dégrader encore si les projets concernant le nouveau baccalauréat venaient à se concrétiser.

Alors que l'inactivité touche particulièrement les 11-17 ans, avec des enfants qui passent de plus en plus de temps devant les écrans, il faudrait au contraire investir dans les activités physiques et sportives à l'école, seule garante de toucher sans discrimination tous les jeunes. Il y va de la santé publique de notre pays. La baisse de 7% du budget du ministère des Sports illustre fort bien nos propos.

Nous dénonçons aussi la réforme en cours concernant l'enseignement supérieur, qui sous couvert de supprimer un tirage au sort totalement ubuesque, va fermer encore plus de portes à l'entrée des universités. Pour faire face à l'augmentation démographique et augmenter le niveau de connaissance et de qualification : il faut augmenter les places à l'université, et pour nos métiers, particulièrement en STAPS. C'est en ce sens que le SNEP-FSU Bordeaux demande l'ouverture d'urgence d'un STAPS à Périgueux, ainsi que des recrutements pour permettre un enseignement de qualité sur les STAPS existants.

Aujourd'hui nous entamons la première CAPA d'avancement d'échelon après l'application du protocole PPCR. Nous rappelons que les nouvelles grilles d'avancement d'échelon amènent une plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale. Il n'y aura plus que 2 ans d'écart possible entre les personnels enseignant en comparaison des 10 années constatées dans les anciennes carrières. Cela était en effet, une grande injustice, car les différences n'avaient souvent pour seule raison que le moment de la date d'inspection. Ce critère qui s'avérait prioritaire pour départager les carrières des enseignants, pénalisait surtout les TZR, les femmes et les enseignants les plus éloignés géographiquement de Bordeaux.

Mais au regard de la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis plusieurs années, cette avancée reste insuffisante. Nous continuerons de mener des actions intersyndicales pour obtenir une revalorisation rétablissant notre pouvoir d'achat.

Pour autant, les problèmes que posaient les anciennes carrières sont toujours d'actualité dans cette CAPA. Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir une injustice du fait de ne pas être promus. Les notes pédagogiques correspondent à des dates d'inspection très différentes d'un enseignant à l'autre. Puisque la note revalorisée ne pouvait être prise en compte, pourquoi tous les collègues promouvables concernés n'ont-ils pas été inspectés ?

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme. D'autre part, nous continuons de réclamer que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5^e échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Au niveau académique, nous aurions aimé rencontrer le corps d'inspection en amont afin d'éclaircir les modalités retenues pour les campagnes d'avancement.

Avec la mise en place des nouveaux rendez-vous de carrière nous souhaiterions savoir :

- Comment sont envisagés les 3 nouveaux rendez-vous de carrière ? Comment cela se passera si des enseignants n'ont pas pu être évalués ? (en congé parental, congé maternité, temps annualisé, congé maladie, ...)

Le traitement de la classe exceptionnelle doit faire l'objet d'une attention particulière pour que soit retenu prioritairement les collègues proches de la retraite. En effet, promouvoir les plus anciens permettra de libérer plus vite les possibilités d'accès pour le plus grand nombre de collègues.

Nous réitérons notre demande pour que toutes les promotions, à l'ancienneté, classe normale et hors classe, nous soient transmises. Chaque collègue doit faire l'objet d'une information précise concernant ses perspectives d'avancement (non précisée dans les arrêtés de reclassement reçus par chacun). En effet, cela nous semble important pour une meilleure compréhension des nouvelles grilles indiciaires et nouvelles structures de déroulement de carrière.

Les commissaires paritaires du SNEP FSU